

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 9 avril 2008 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
 Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville;  
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;  
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;  
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;  
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;  
 Daniel Perron, maire de Saint-Séverin;  
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;  
 MMe Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Était absent M. Christian Jacques, maire de Tring-Jonction;

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;  
 Marc-André Bérubé, coordonnateur en aménagement;

**1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4097-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MARS 2008**

4098-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2008.

**3- COMPTES À PAYER**

4099-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

Gilbert Caron (compte de dépenses)	608,85 \$
Manon Daigle (compte de dépenses)	100,00 \$
Denis Desbiens (compte de dépenses)	106,85 \$
Renal Roy (compte de dépenses)	450,98 \$
Manon Denicourt (compte de dépenses)	20,00 \$
François Roberge (compte de dépenses)	77,60 \$
René Bérubé (compte de dépenses)	78,55 \$
Geneviève Turgeon (compte de dépenses)	43,74 \$
Gaston Vachon (compte de dépenses)	110,83 \$
André Labbé (cellulaire pour 2007)	172,22 \$

Ville de Beauceville (Taxes 2008)	13 528,45 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce (BFS Février 2008)	572,11 \$
MRC La Nouvelle-Beauce (Déchets pour Février 2008)	41 110,74 \$
Fédération Québécoise des Municipalités (Dicom Février 2008)	9,60 \$
CSST (avis de cotisation)	5 185,30 \$
Sogetel	417,90 \$
Hydro Québec (LES)	26,22 \$
DEBB (papeterie)	257,96 \$
Telus (téléavertisseur)	6,29 \$
Les Pompes R. Fontaine (réparation aérateur)	1 380,19 \$
Beauce Média La Vallée de la Chaudière (Avis public vente pour taxes)	488,16 \$
Groupe ICB (ordinateur, moniteur et service technique)	1 398,47 \$
Édition Yvon Blais (MAJ Loi fiscalité municipale)	92,30 \$
AEMQ (Inscription congrès RR)	450,00 \$
Géomatique SE (Ajustement 2007)	798,00 \$
Bureautique Guy Drouin inc. (contrat de service copieur et réparation fax)	379,84 \$
Carl Giguère (Programme PAD)	2 010,00 \$
Aqua Beauce (eau)	81,00 \$
SSQ (assurances collectives , Avril 2008)	2 552,70 \$
Lavery, De Billy (honoraires)	690,80 \$
ADMQ (Cotisation 2008)	332,98 \$
Groupe de géomatique AZIMUT Inc (honoraires de consultation)	1 331,93 \$
Location BGD Inc (location copieur)	57,22 \$
Groupe Négotel	50,60 \$
Logiciels Première Ligne Inc (consultation)	107,23 \$
Lori Alexa (chemises)	175,81 \$
Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie (Forum)	45,00 \$
AARQ (Inscription Congrès annuel DD et GT)	349,91 \$
Revenu Québec (TVQ à payer)	48,34 \$
Renal Roy (déneigement du toit)	330,00 \$
ACSIQ (Inscription Congrès annuel GV)	395,06 \$
Fédération Québécoise des Municipalités (contribution 2008)	10 083,90 \$
Beauce Média la Vallée de la Chaudière (avis public vente pour taxes)	488,16 \$
Les Excavations Jean-Louis Mathieu Inc (Déneigement)	1 094,88 \$
JDM Impression Inc	24,38 \$
Le Groupe Système Forêt (licence)	112,88 \$
Ordre des Urbanistes du Québec (cotisation stagiaire 2008, MAB)	265,33 \$
Visa Desjardins	221,67 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>88 720,93 \$</u></b>

#### 4- **ÉTATS FINANCIERS**

Le secrétaire-trésorier précise que, exceptionnellement, les états financiers pour l'année 2007 seront déposés à la séance de mai. Le MAMR a été informé de cette situation.

#### 5- **POLITIQUE FAMILIALE**

Le document présentant la politique familiale de la MRC a été déposé il y a quelques jours. Son contenu a été discuté à la séance de mars et en séance de travail avec madame Renée Berberi. Il en ressort que ledit document répond aux attentes exprimées par les intervenants du milieu en cette matière.

Le Conseil prend également connaissance du plan d'action qui a été retenu pour la MRC.

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche a convenu de doter le territoire de la MRC d'une politique familiale régionale;

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté le Club Parentaïde pour procéder à l'élaboration de ladite politique;

ATTENDU QUE le Club Parentaïde a réalisé ladite politique en concertation avec tous les intervenants du milieu en cette matière;

ATTENDU QUE le document « Chez nous, le mieux-être des familles, on s'en occupe » présente le contenu de la politique familiale de la MRC Robert-Cliche et répond aux attentes des intervenants du milieu;

4100-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte sa politique familiale régionale contenu dans le document « Chez nous, le mieux-être des familles on s'en occupe ».

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche se dote d'une politique familiale régionale;

ATTENDU QUE cette décision implique également que la MRC doit être munie d'un plan d'action en matière de politique familiale;

4101-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte son plan d'action triennal en matière de politique familiale.

#### 6- **PACTE RURAL**

En séance de travail, madame Nancie Allaire, agent de développement rural, a présenté un état de situation relatif au pacte rural.

Au cours de l'année 2007, la MRC a convenu de finaliser ses engagements du Pacte rural 2002-2007, ce qui a été fait, et a également décidé de reporter à l'année 2008 le lancement du Pacte rural 2007-2014.

Madame Allaire présente au Conseil la proposition du Comité de la ruralité à l'effet que le lancement des projets se fasse dès le 10 avril avec date limite de dépôt de ceux-ci le 23 mai 2008. Les projets retenus seraient présentés au Conseil à sa séance de juin.

Une discussion porte sur la pertinence, pour le Conseil, de discuter dès maintenant du partage du montant approximatif de 600 000 \$ entre le dossier de la piste cyclable et celui de la coopérative de santé. Dans un souci de planification, il est convenu que toute décision, à cet égard, attende la conclusion du processus de dépôt des projets.

Le secrétaire-trésorier indique au Conseil qu'une demande sera également présentée, plus tard dans la réunion, pour le financement, par le Pacte rural, des coûts d'une étude portant sur internet haute vitesse.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a finalisé les engagements financiers du Pacte rural 2002-2007 et est maintenant prête à amorcer le processus d'engagement de projets pour la phase 2007-2014;

ATTENDU QUE le montant à la disposition de la MRC pour le prochain appel de projets est de 416 137.96 \$

4102-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que l'appel de projets pour la présente phase se fasse le 10 avril 2008 avec le 23 mai comme date ultime de dépôts des projets et présentation au Conseil à sa séance du 11 juin 2008.

## 7- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### 7.1 **Schéma d'aménagement : suivi du dossier.**

Monsieur Bérubé présente au Conseil un état de situation relatif au schéma d'aménagement de la MRC.

La prochaine grande étape consistera en la présentation du PSADR-I aux Conseils municipaux lors de cinq rencontres qui auront lieu du 14 au 29 avril 2008.

### 7.2 **Règlement 120-08 : modification du périmètre urbain de Saint-Alfred.**

Monsieur Bérubé présente le contenu du projet 120-08 qui vise à modifier le schéma d'aménagement de la MRC (règlement 35-87) au niveau du périmètre d'urbanisation de Saint-Alfred. Un projet avait été initialement présenté, mais le ministère des Affaires municipales et des Régions avait exigé un avis favorable de la CPTAQ préalablement à l'acceptation du règlement. Ledit avis ayant maintenant été obtenu, le Conseil peut procéder à l'adoption du règlement.

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche N° 35-87 peut être modifié en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alfred n'a plus suffisamment d'espaces disponibles pour répondre à la demande actuelle et future en construction résidentielle;

ATTENDU QUE la municipalité s'est vu refuser l'implantation de nouvelles constructions résidentielles faute de terrains disponibles;

ATTENDU QUE cette situation réduit les opportunités de développement et de croissance de la municipalité de Saint-Alfred;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alfred a reçu de la CPTAQ, en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, un avis favorable pour l'exclusion du territoire agricole des parcelles de terre requises à l'agrandissement de son PU;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 12 mars 2008;

ATTENDU QU'aucune séance de consultation publique n'est requise en vertu de l'article 53.8 de la LAU à l'égard d'un nouveau règlement qui diffère de celui qu'il remplace uniquement pour tenir compte de l'avis du ministre des Affaires municipales et des Régions;

4103-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc appuyé par monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 120-08 qui décrète ce qui suit :

#### **Article 1- Titre**

Le présent règlement s'intitule « Règlement modifiant le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alfred au schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche et porte le numéro 120-08.

#### **Article 2- Périmètre d'urbanisation**

Le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alfred, tel que délimité à la carte 17 et aux feuillets 1 et 2 du schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche est modifié tel qu'il apparaît à la carte jointe en annexe.

#### **Article 3- Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement 35-87 et ses amendements.

#### **Article 4- Disposition finale**

Le présent règlement entrera en vigueur dans le délai et la forme prévus par la Loi.

### **7.3 Appui à l'UPA**

Monsieur Bérubé présente une demande d'appui à l'UPA concernant un allègement au Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

ATTENDU QUE le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) interdit toujours aux producteurs agricoles de déboiser du terrain afin de mettre en culture de nouvelles superficies dans les bassins dits « dégradés »;

ATTENDU QU'une telle mesure — qui s'applique uniquement au secteur agricole — est inéquitable puisque le déboisement se poursuit dans ces mêmes bassins pour le

développement résidentiel, l'agrandissement de parcs industriels et l'implantation d'infrastructures publiques;

ATTENDU QUE l'utilisation de bonnes pratiques agricoles et le maintien de bandes riveraines le long des cours d'eau peuvent contribuer de façon significative à limiter l'érosion des sols et le rejet de phosphore aux cours d'eau;

ATTENDU QUE des territoires, comme celui de la MRC Robert-Cliche, disposent d'un couvert forestier important, supérieur à 60 %, les superficies forestières ayant augmenté au détriment des terres en culture;

ATTENDU QUE des producteurs agricoles qui cultivent des terres sous bail de location sont limités dans les alternatives possibles de gestion de leur exploitation lorsqu'ils ne peuvent plus louer ces terres, alors que d'autres doivent augmenter leurs superficies en culture pour se conformer aux exigences environnementales de l'échéance 2010;

4104-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de modifier le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) de façon à ce que :

- le déboisement soit possible pour la mise en culture de nouvelles superficies dans les municipalités où le couvert forestier est supérieur à 45 % de leur territoire; assurant ainsi le maintien d'un milieu favorable à la biodiversité;
- dans les municipalités dont le couvert forestier est inférieur à 45 % de leur territoire, que soit possible la mise en culture de nouvelles superficies à la condition que soient reboisées des terres incultes de grandeur équivalente.

## 8- **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### 8.1 - **Utilisation de la redevance**

Monsieur Caron indique au Conseil que la MRC a obtenu un avis légal de Me Daniel Bouchard à l'effet qu'elle est en plein droit de décider de ce qu'elle fera des revenus générés par l'exercice de sa compétence en matière de gestion intégrée des matières résiduelles.

Le Conseil réitère sa décision de retourner le tiers (1/3) de cette somme aux municipalités locales et d'utiliser le reste du montant pour ses activités liées à l'environnement.

### 8.2 **ÉcoCentre protocole d'entente**

En séance de travail, monsieur François Roberge a présenté un projet de protocole d'entente révisé à établir entre la MRC et Veolia concernant l'utilisation de l'ÉcoCentre. Convaincu que le nouveau protocole permettra d'éviter les abus qui ont déjà été notés, le Conseil accepte son contenu.

4105-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilbert Caron, à signer le protocole d'entente à intervenir avec Veolia pour l'utilisation de l'EcoCentre.

### **8.3 Boues de fosses septiques : AVIS DE MOTION**

AVIS EST DONNÉ par monsieur Jean-Guy Bolduc à l'effet qu'un règlement sera présenté, à une séance ultérieure, concernant la gestion de la compétence de la MRC en matière de gestion des installations septiques.

## **9- RÉFORME DE LA CARTE ÉLECTORALE**

Suite aux rencontres qui ont eu lieu le 1<sup>er</sup> et le 3 avril relativement au dossier de la réforme de la carte électorale du Québec, le secrétaire-trésorier présente le plan d'intervention stratégique qui a été élaboré par les deux MRC et les deux CLD. Ce plan comporte l'adoption de résolutions, la tenue d'une pétition, la tenue d'une conférence de presse, la préparation et la présentation de mémoires et des entrevues.

Un projet de résolution a déjà été transmis aux municipalités et monsieur Jacques remercie la MRC pour la qualité de son travail à ce stade-ci.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du texte préliminaire du mémoire de la MRC. Il est convenu que l'argumentaire développé est très bon, mais que le texte, de façon générale, manque de mordant. Il devra être ajusté en conséquence.

Monsieur Labbé invite les maires qui le pourront, à être présents à la conférence de presse qui aura lieu à Vallée-Jonction le 14 avril à 10 heures. Il incite également les maires et conseillers à être présents à Saint-Joseph-de-Beauce le 23 et il encourage les municipalités à présenter un mémoire.

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale du Québec a comme mandat d'assurer une représentation juste et équitable des citoyens à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE la délimitation des circonscriptions doit être revue à toutes les deux élections générales;

ATTENDU QUE ladite Commission a récemment déposé une proposition et un rapport préliminaire relatifs à une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales;

ATTENDU QUE, pour réaliser son travail, la Commission base son travail sur un critère numérique pour obtenir une égalité relative du nombre d'électeurs par comté;

ATTENDU QUE la Commission doit également tenir compte de critères géographiques (telles les frontières naturelles et anthropiques), démographiques (densité de la population, superficie, configuration de la région, etc.) et socio-économiques (sentiment d'appartenance, par exemple) pour compléter son travail et ainsi permettre aux circonscriptions de représenter des communautés naturelles;

ATTENDU QUE la proposition de la Commission déposée le 12 mars 2008 résulte en la scission du comté actuel de Beauce-Nord et à son intégration à des comtés avoisinants;

ATTENDU QUE la délimitation actuelle des circonscriptions électorales, dans la Beauce, respecte à la fois le critère numérique et les critères géographiques, démographiques et socio-économiques que doit suivre la Commission;

ATTENDU QUE la nouvelle délimitation proposée ne contribue qu'à scinder des communautés naturelles;

ATTENDU QUE la nouvelle carte électorale, dans la Beauce, démontre que la Commission de la représentation électorale est allée à l'encontre des critères qui doivent guider son travail.

4106-08 Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de maintenir l'intégrité du comté actuel de Beauce-Nord qui respecte en tous points de vue les critères de division du territoire en circonscription électorale.

#### 10- **ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QUE le Groupe financier AGA inc. a déposé, le 12 mars 2008, son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le Groupe financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa cinquième année pour une durée maximale de cinq (5) ans.

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la MRC Robert-Cliche et qu'ils jugent opportun de les accepter :

4107-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité :

- que le Conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la MRC Robert-Cliche pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009 au montant de 33 764,97 \$ taxes incluses;
- qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

Le secrétaire-trésorier confirme que le coût de l'assurance collective baisse de 2.1 % par rapport à l'année précédente

#### 11- **TRANSPORT RCNB**

### 11.1 - Représentant au Conseil d'administration

ATTENDU QUE la MRC doit nommer un représentant au Conseil d'administration de Transport RCNB pour la prochaine année.

4108-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que madame Ghislaine Doyon représente le Conseil des maires au Conseil d'administration de Transport RCNB pour la prochaine année.

### 11.2 - Transport collectif : demande de subvention

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche a implanté un service de transport collectif sur son territoire en date du 1<sup>er</sup> novembre 2006;

ATTENDU QUE la première année d'opération s'est déroulée sur une période de 14 mois soit du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 décembre 2007 afin de respecter l'année civile parallèlement à la MRC;

ATTENDU les nouvelles modalités d'application du « Programme d'aide financière au transport collectif régional » en 2007 et que la contribution du MTQ correspond alors au double de celle de l'organisme admissible, et ce jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année. Aussi, la contribution des organismes pourra comprendre la part des usagers;

ATTENDU QUE la première année d'opération concerne plus l'année 2007 que l'année 2006;

4109-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- que la MRC Robert-Cliche a contribué pour une somme de 11 773 \$ au service du transport collectif de son territoire;
- que les revenus des usagers sont de 6 504 \$ pour la première année d'opération;
- que la MRC Robert-Cliche demande une aide financière de 36 554 \$ pour l'organisation de son transport collectif pour l'année 2007;
- qu'un ajustement de l'aide financière au montant de 8 554 \$ est demandé au Ministère des Transports du Québec considérant qu'un montant de 28 000 \$ a déjà été versé.

### 11.3 - Table de concertation des aînés de Robert-Cliche

ATTENDU QU'une table de concertation des aînés pour le territoire de la MRC Robert-Cliche est présentement en processus de formation;

ATTENDU QUE ledit organisme de consultation vise à fournir des recommandations pour tout dossier concernant les aînés;

ATTENDU QU'il importe que le Conseil de la MRC nomme un représentant sur ledit organisme;

4110-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que monsieur Michel Cliche représente le Conseil de la MRC Robert-Cliche à la Table de concertation des aînés de Robert-Cliche.

**12- FONDS DE PENSION**

Donnant suite à une présentation qui avait été effectuée en octobre, le secrétaire-trésorier informe le Conseil de la demande des employés, syndiqués et cadres, de la MRC à adhérer au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) dans les meilleurs délais possibles.

La demande vise l'adhésion au régime à prestation déterminé.

Un tableau est remis au Conseil qui montre que, en date du 20 mars 2008, 159 organismes municipaux avaient adhéré au régime. De ce nombre, 81 (733 employés) font partie du régime à prestation déterminée et 78 (423 employés) font partie du régime à cotisation déterminée.

Dans le cas d'un régime à prestation déterminée, la cotisation demandée à l'employeur et à l'employé est de 5.5 % au lieu de 5 %, mais comme la cotisation n'est pas considérée comme un avantage imposable, il en résulte une économie annuelle d'environ 600 \$ pour chacune des parties.

Le secrétaire-trésorier spécifie que dans le cas d'un régime à prestation déterminée, tout déficit actuariel doit être assumé par l'employeur seulement, une réévaluation étant effectuée tous les trois ans. Dans le cas présent, les risques de déficit sont très faibles.

ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ);

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a pris acte du bulletin d'information du 20 février 2008 qui confirme le règlement du régime en ligne avec les paramètres déjà envisagés et annoncés;

ATTENDU QUE les employés de la MRC Robert-Cliche ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

4111-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- que la MRC Robert-Cliche adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ);
- que cette adhésion soit effectuée au 1<sup>er</sup> juin 2008;
- qu'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à prestation déterminée;
- de fixer la cotisation salariale à 5.5 % du salaire admissible;

- que le directeur général, Gilbert-Caron, soit autorisé à attester, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur de celui-ci.
- que le directeur-général soit autorisé à transmettre à SSQ Groupe financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenus depuis la date d'adhésion du régime.

### 13- RÔLE D'ÉVALUATION VS COMMISSION SCOLAIRE

Le secrétaire-trésorier et monsieur Bolduc présentent les grandes lignes de la rencontre qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril entre les préfets des quatre MRC les plus concernées et l'exécutif de la CSBE relativement au dossier de la vente des données des rôles d'évaluation. Bien que n'ayant pas réagi sur le champ, la position de la Commission scolaire paraît immuable.

Le Conseil prend note d'une lettre signée par les préfets de Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Les Etchemins, Beauce-Sartigan et Robert-Cliche à l'attention de la ministre Nathalie Normandeau dans le but de convaincre celle-ci à entamer une modification de la Loi pour que celle-ci soit plus favorable aux MRC dans ce dossier.

Il est également précisé que les MRC de Bellechasse, L'Islet et Montmagny effectuent une démarche similaire au niveau du territoire qui les concerne.

### 14- INTERNET HAUTE VITESSE

Monsieur Veilleux demande au Conseil que le Pacte rural contribue pour un montant approximatif de 26 500 \$ pour la réalisation d'une étude qui proposerait un scénario de mise en place d'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC. Le Groupe Xittel a déposé une offre de 22 500 \$ plus taxes pour ladite étude, qui comprendrait aussi des pistes de financement. L'étude durerait de 8 à 12 semaines.

Le secrétaire-trésorier indique qu'un fonds dédié, à la CRÉ, conserve un montant d'environ 9 500 \$ pour la MRC Robert-Cliche, mais que celui-ci ne sert qu'à financer de la quincaillerie.

Monsieur Gagné trouve le coût de l'étude un peu élevé et se demande s'il y a possibilité de négocier celui-ci à la baisse. Monsieur Giguère se dit d'accord pour que le Pacte rural défraie les coûts de l'étude, mais demande s'il ne pourrait y avoir un retour ultérieur du montant de la CRÉ. Monsieur Perron est d'accord avec la demande et indique qu'il serait intéressant que le consultant vienne éventuellement présenter les résultats de son étude.

4112-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil utilise un montant approximatif de 26 500 \$ pour défrayer les coûts de la réalisation d'une étude d'implantation d'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC.

**15- VISITE D'UNE DÉLÉGATION FRANÇAISE**

Monsieur Cliche informe le Conseil qu'une délégation de France viendra dans la MRC Robert-Cliche, principalement à Saint-Jules, en mai pour étudier l'organisation des services aux familles. Le projet de la CRÉ prévoit qu'un dîner sera pris à Saint-Joseph-de-Beauce et il demande que la MRC défraie une partie des coûts de cette activité.

4113-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la MRC réponde positivement à la demande précédente, sous condition qu'un rapport de dépenses soit éventuellement présenté au Conseil.

**16- RÉNOVILLAGE**

Le secrétaire-trésorier informe le Conseil que la MRC a finalement pu bénéficier d'un budget de 317 000 \$ dans le cadre de RenoVillage alors que le budget initial était de 175 000 \$.

Un rapport complet sera déposé à la séance de mai ou de juin.

**17- FRAIS LIÉS À LA SQ**

Monsieur Gagné s'informe de la façon dont les municipalités répartissent, sur le compte de taxes, les dépenses liées à la SQ.

**18- FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE LA CRÉ**

Monsieur Labbé confirme que la CRÉ a transmis 1 840 \$ à chacune des MRC de la région à titre de résiduel du Fonds de diversification économique. .

**19- LEVÉE DE LA RÉUNION**

4114-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 25.

---

André Labbé

Préfet

---

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier